

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19h45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**1- Acceptation de l'avis de convocation**

2015-12-299

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Règlement numéro 2015-425 modifiant le règlement numéro 2013-412 concernant le bruit (RM-420) : adoption
- 3- Poste de secrétaire-réceptionniste : remplacement pour un congé de maternité
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2- Règlement numéro 2015-425 modifiant le règlement numéro 2013-412 concernant le bruit (RM-420) : adoption**

2015-12-300

Le maire fait lecture du règlement.

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de modifier le règlement concernant le bruit sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** lecture est faite du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

**ET RÉSOLU** que le règlement numéro 2015-425 modifiant le règlement numéro 2013-412 concernant le bruit (RM-420) soit adopté, et qu'il est ordonné et décrété par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

**ARTICLE 2**

L'article 7 du règlement numéro 2013-412 est modifié de la façon suivante :

« Il est défendu de faire usage de cloches, de sirènes, de sifflets, de carillons, de microphones, d'amplificateurs, de tout appareil reproducteur de son ou de tout autre objet causant un bruit insolite entre 23h00 et 6h00. »

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- Poste de secrétaire-réceptionniste : remplacement pour un congé de maternité**

2015-12-301

Considérant que Madame Valérie Pelletier, secrétaire-réceptionniste, partira en congé de maternité prochainement;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a publié une offre d'emploi pour un poste de secrétaire-réceptionniste (remplacement pour un congé de maternité) (réf. résolution No 2015-11-264);

Considérant que 23 personnes ont posé leur candidature pour ce poste;

Considérant que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière ont rencontré quatre candidates en entrevue et qu'ils recommandent la candidature de Madame Lyne Jacques;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Thériault

ET RÉSOLU :

- d'embaucher Madame Lyne Jacques à titre de secrétaire-réceptionniste (remplacement pour un congé de maternité) pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, à raison de 28 heures par semaine et selon les conditions prévues dans son contrat de travail;
- que Madame Jacques entrera en fonction le 5 janvier 2016 pour la durée du congé de maternité de Madame Pelletier;
- que Madame Jacques devra démontrer qu'elle n'a aucun casier judiciaire;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail de Madame Lyne Jacques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- Période de questions**

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
Séance extraordinaire du 14 décembre 2015**

2015-12-302

**5- Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Murielle Papineau, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire